

# Introduction

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) considère que les espèces exotiques envahissantes (EEE) représentent une cause majeure de perte de biodiversité dans le monde. Ces espèces dégradent les écosystèmes, perturbent les activités anthropiques et peuvent présenter des risques sanitaires. Par exemple, les développements très denses de plantes des berges comme les renouées (*Reynoutria sp*) ou de plantes amphibies comme les jussies (*Ludwigia sp*) peuvent gêner, selon les situations, la plupart des usages des milieux aquatiques. L'écrevisse rouge de Louisiane (*Procambarus clarkii*) modifie profondément le fonctionnement des milieux qu'elle colonise en exerçant une forte prédation sur la végétation aquatiques et la benthofaune. Les accumulations de moules zébrées (*Dreissena polymorpha*) peuvent obstruer les installations anthropiques et notamment les circuits de refroidissement des centrales de production électrique. Enfin, d'autres espèces peuvent propager des maladies. C'est par exemple le cas du rat musqué (*Ondatra zibethicus*) pouvant contaminer les eaux via des bactéries leptospires, présentes dans ses urines, et qui provoquent, chez l'Homme, la leptospirose, maladie très dangereuse, parfois mortelle.

Depuis quelques décennies, la croissance permanente des impacts de ces espèces ont amené les gestionnaires des milieux naturels à réagir de plus en plus pour tenter de réguler leurs développements et une conscience collective sur cette problématique est en train d'émerger. Les connaissances acquises montrent qu'il est difficile d'éradiquer une espèce une fois sa prolifération commencée et que seule la rapidité des interventions dès la découverte d'une nouvelle espèce peut laisser espérer cette éradication. C'est pourquoi il est essentiel de mettre à disposition de tous les acteurs de la sphère « environnement », y compris du grand public, des outils améliorant la prise de conscience sur ces espèces, permettant les plus possible de les identifier afin de contribuer à leur gestion optimale.

**GT-IBMA :** Le groupe de travail «invasions biologiques en milieux aquatiques », créé en 2009, est coordonné conjointement par le Comité français de l'UICN et l'ONEMA depuis 2014. Ses objectifs sont d'apporter un appui à tous les acteurs concernés par la thématique des espèces exotiques envahissantes en synthétisant et rendant accessibles les connaissances acquises sur les modes de gestion de ces espèces et en développant des outils d'aide à la gestion. Pour mener à bien ses activités, il mobilise un réseau d'une cinquantaine de membres issus de différentes parties prenantes (gestionnaires d'espaces, services des collectivités territoriales et de l'Etat, établissements publics, chercheurs...).

**Espèces Exotiques Envahissantes (également appelées « espèces invasives ») :** Espèces, ou taxon inférieur (inclus toutes les parties, gamètes, graines, œufs ou propagules de la dite espèce pouvant survivre ultérieurement et se reproduire), introduits du fait de l'influence de l'homme, dans des zones hors de son aire de répartition naturelle (passée ou présente) et de son aire de dispersion potentielle et qui menace la diversité biologique indigène ou qui a d'autres conséquences imprévues (économiques ou sanitaires par exemple).

C'est dans cet esprit que l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) en partenariat avec le Groupe de Travail sur les Invasions Biologiques en Milieux Aquatiques (GT IBMA) a réalisé un recueil de fiches d'identifications d'Espèces Exotiques Envahissantes présentes principalement dans les milieux aquatiques. En permettant à ses utilisateurs d'identifier plus facilement ces différentes espèces, ce recueil permettra d'améliorer les connaissances sur la répartition de celles déjà largement présentes en France métropolitaine et de détecter précocement d'autres espèces actuellement en phase de colonisation.

Ce recueil décrit 83 espèces, 46 animales et 33 végétales. Certaines de ces espèces sont des EEE avérées (telles que les jussies), d'autres le sont potentiellement (comme l'anodonte chinoise *Sinanodonta woodiana*) et d'autres encore viennent juste de passer la frontière du territoire métropolitain (gobie fluviatile *Neogobius fluviatilis*). Toutes les fiches sont illustrées ce qui facilite l'utilisation des critères d'identification des espèces. Elles ont été validées par un spécialiste du taxon considéré.

**Crédits photo :** Les photos présentes dans les fiches d'identification ne sont, pour la plupart, pas libres de droit. Les auteurs ont donné leur accord pour une utilisation, non commerciale, au sein des présentes fiches uniquement. Merci de ne pas réutiliser ces photos sans avoir obtenu, préalablement, une autorisation des auteurs.

# Renouée du Japon : *Reynoutria japonica* (Houttuyn, 1777)

## Critères de détermination

Famille des Polygonacées. Plante vivace à rhizome, plus ou moins glabre. Jusqu'à 3 m de haut.



© Paul MONTAGNE

**Fleurs** : panicules de 8 à 12 cm de long composées de fleurs blanchâtres, verdâtres ou rougeâtres composées de 5 sépales soudés. Elles sont présentes à l'aisselle des feuilles et sont plutôt lâches et orientées vers le haut.



© Gwendoline LACQUEMENT

**Feuilles** : alternes, ovales à triangulaires elles font 10 à 20 cm de long et sont de couleur vert clair à jaunâtre (parfois ponctuées de rouge). Elles sont brusquement tronquées à la base et terminées par une pointe. Glabre sur la face inférieure il y a une gaine membraneuse qui entoure le pétiole (ochréa).

## Confusions possibles

**Renouée de Sakhaline** (*Reynoutria sachalinensis*) : feuilles mesurant 20 à 40 cm en forme de coeur. Elles ont un aspect gaufré et une pilosité importante sur la face inférieure.



© Gwendoline LACQUEMENT

**Tiges** : cylindriques et creuses, elles sont segmentées, cassantes et généralement fortement tachées de rouge.

**Fruits** : trigones ailés rouges à bruns, ils font environ 4 mm de long.

## Biologie & Ecologie

Floraison : J F M A M J J A S O N D

**Reproduction** : plante dioïque vivace, elle est généralement stérile en Europe, mais peut s'hybrider avec la renouée de Sakhaline (hybride: *R. x bohémica*). Reproduction végétative par fragmentation des rhizomes, bouturage des tiges. Propagation grandement facilitée par l'homme (déplacement de terres contaminées ...).

**Habitat** : zones alluviales, rives de cours d'eau. La Renouée du Japon préfère les milieux riches, ouverts, perturbés et avec un bon ensoleillement. Elle est adaptée aux sols acides (jusqu'à un certain point) et est moins vigoureuse sur les sols calcaires. Elle ne supporte pas l'asphyxie racinaire.

## Origine & Apparition

Originnaire d'Asie orientale (régions méridionales et océaniques), elle a été introduite en Europe en 1825 comme plante ornementale, fourragère et mellifère. Naturalisée à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, elle devient envahissante au milieu du 20<sup>ème</sup> siècle.

**Coordination:** Florent LAMAND  
**Maquette:** Gwendoline LACQUEMENT  
**Rédaction:** Gwendoline LACQUEMENT  
**Contribution:** Serge MULLER  
**Validation:** Serge MULLER



© Nicolas PIPET/IIBSN

## Sources

Agence régionale pour l'Environnement, CBNMED ; *Plantes envahissantes. Guide d'identification des principales espèces aquatiques et de berges en Provence et Languedoc* ; 2009 ; 112p.  
CBNBP et MNHN ; *Observatoire régional des Plantes exogènes invasives en Champagne-Ardenne : Etat des lieux des connaissances et des acteurs en 2010* ; 2010 ; 149p.  
Fédération des Conservatoires des Espaces Naturels ; *Guide d'identification des plantes exotiques envahissant les milieux aquatiques et les berges du bassin Loire-Bretagne* ; 2010 ; 94p.  
HAUPT BERNE P. ; CD-RDM Flora Helvetica ; Flore de Suisse, Guide interactif.  
MULLER S. (coord) ; *Plantes invasives en France* ; 2004 ; Museum National d'Histoire Naturelle, Paris, 168p. (Patrimoines naturels, 62).  
PIERET N. et DELBART E. ; *Fiches descriptives des principales espèces de plantes invasives en zones humides* ; 2007 ; Laboratoire d'Ecologie, FUSAGx.  
FRIED Guillaume ; *Guide des plantes invasives*, 2012, Editions Belin. 272p.  
Commission suisse pour la Conservation des Plantes Sauvages (CPS).  
Le Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB).  
Commission suisse pour la Conservation des Plantes Sauvages (CPS).  
Canton de Vaud.  
La Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux.  
Université de Toulouse  
<http://www.invasbio.fr> (consultation: Avril 2012)